



## Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

### AVIS PUBLIC

#### Projet de règlement n° 805-2026 relatif au traitement des élus municipaux

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

**QU'**au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil située au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier, J0K 1A0, le 3 février à 19h30, le projet de règlement n° 805-2026 relatif au traitement des élus municipaux sera présenté pour adoption;

**QUE**, conformément à la loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2026 par le conseiller monsieur Guy Cloutier;

**QUE**, conformément à la loi, ledit projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2025 par le conseiller monsieur Guy Cloutier;

#### **RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :**

**QUE** la rémunération et les allocations de dépenses actuelles des membres du conseil et celles proposées par ledit projet de règlement sont les suivantes :

		Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	Actuel	25 505,27\$	12 752,64\$
	Proposé	25 505,27\$	12 752,64\$
Conseillers	Actuel	8 501,75\$	4 250,88\$
	Proposé	8 501,75\$	4 250,88\$

**QUE** lors du remplacement du maire par son suppléant, ledit projet de règlement prévoit que le maire suppléant aura droit, et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

**QUE** ledit projet de règlement prévoit une clause d'indexation de la rémunération des élus municipaux qui équivaut à 0%.

**QUE** ledit projet de règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**QUE** ledit projet de règlement une fois adopté aura pour effet d'abroger règlement n° 805-2025.

**QUE** ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier, durant les heures d'ouverture.

**DONNÉ** à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

  
Hélène Plourde,  
Directrice générale et greffière-trésorière